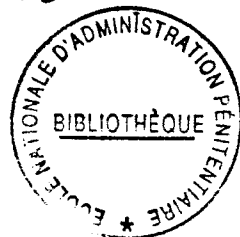


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

15482



STATISTIQUE

DES

PRISONS

ET

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

ET

COMPTE RENDU PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'ANNÉE 1870,

Par M. J. JAILLANT,

directeur de l'administration pénitentiaire.

PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41.

—
1873



STATISTIQUE
DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

POUR L'ANNÉE 1870.

(19^e année.)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par suite des événements qui ont si douloureusement marqué les années 1870 et 1871, la statistique pénitentiaire pour l'année 1869 n'a été publiée qu'à la fin du mois de décembre 1872.

La préparation de celle de 1870, que j'ai l'honneur de vous soumettre, n'a pu être entreprise qu'après cette époque, et le surcroît d'occupations qu'ont imposé à la direction de l'administration pénitentiaire l'organisation et la gestion des établissements affectés aux détenus de l'insurrection, la tenue des contrôles des déportés, la formation des convois à destination de la Nouvelle-Calédonie (1) n'a pas

(1) Le 3^e bureau, qui a dans ses attributions le service des établissements affectés aux détenus de l'insurrection, est aussi chargé de la Statistique.

permis de terminer plus promptement ce travail, dont les éléments, en ce qui concerne certains établissements, n'ont pas été réunis sans de sérieuses difficultés.

Les mêmes circonstances entraineront encore des retards dans l'impression des statistiques de 1871 et 1872. Mais j'espère être en position, à partir de 1873, de faire paraître cette publication à une époque plus rapprochée de la période à laquelle elle se rapporte.

Au moment où ont été recueillis les documents statistiques de 1870, la cession des territoires que nous a enlevés la guerre était consommée. Les archives des établissements qui y étaient situés ayant dû être remises au gouvernement allemand, et le personnel français ayant reçu une autre destination, on n'a pu comprendre ces établissements dans le travail, bien qu'au 31 décembre 1870 ils appartenissent encore à la France ; ce sont : les maisons centrales d'Ensisheim et de Haguenau, les colonies ou maisons pénitentiaires d'Ostwald, de Strasbourg, de Metz et de Ribeauvillé, les maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à l'exception des arrondissements de Briey et de Belfort.

La statistique de 1869 constatait, au dernier jour de l'année, la présence d'une population détenue de 47,787 individus.
dans laquelle celle des établissements situés sur
les territoires cédés figurait pour un chiffre de 2,674

Il existait ainsi dans les établissements de-
meurés français 45,113

Le nombre des entrées ayant été, pendant l'an-
née, de 294,691

Ensemble 339,804

Celui des sorties, de 302,437

La population, au 31 décembre 1870, se trou-
vait réduite à 37,367 individus.

Il y a donc eu, dans le courant de l'année, une diminution de 7,746 détenus, soit 17,17 p. 0/0.

Le nombre des journées de détention a été de 15,589,041 et la population moyenne de 42,709,

En 1869, déduction faite des chiffres afférents aux établissements situés sur les territoires cédés, le total des journées avait été de 16,638,606, et la population moyenne de 45,585, soit, pour 1870, une différence en moins, de 1,049,565 journées, ou en moyenne 2,876 individus, c'est-à-dire 6,31 p. 0/0.

Je m'attacherai principalement, dans les développements qui vont suivre, à rechercher quelle influence les événements ont exercée sur la population des prisons et établissements pénitentiaires, sur le fonctionnement de leurs divers services, et sur le montant des dépenses qui s'y rapportent.



PREMIÈRE PARTIE.

TRANSFÈREMENTS.

Le service des transports cellulaires s'est effectué en 1870 dans des conditions particulièrement difficiles.

Dès le mois de juillet, le transport des troupes et du matériel de guerre a encombré les chemins de fer. Puis, à mesure que l'invasion s'étendait, le réseau des voies de communication praticables s'est trouvé de plus en plus restreint. Au moment de l'investissement de Paris, un certain nombre de wagons cellulaires ont pu être réunis à Tours. C'est dans cette ville, et, plus tard, à Bordeaux, qu'a dû, jusqu'au mois de mars 1871, être centralisé tout le mouvement de translation des détenus.

Les opérations des armées françaises, les progrès de l'ennemi, la rupture des ponts, la destruction des chemins de fer et des routes, nécessitaient à tout instant des modifications dans les itinéraires et obligeaient souvent à de longs détours. Cependant, grâce au dévouement des agents dirigés par une impulsion active et intelligente, le service n'a subi d'autres dérangements que ceux qui résultaient de la force

majeure, et toutes les localités accessibles ont été desservies avec la régularité accoutumée.

Toutefois, à raison, tant de la diminution de la population des prisons que de l'occupation d'une partie du territoire par l'ennemi, le nombre des détenus transférés, en 1870, est resté notablement au-dessous du chiffre atteint l'année précédente.

Ce nombre a été :

Pour les hommes et les jeunes garçons, de.....	14,436
Pour les femmes et les jeunes filles, de.....	1,629
Ensemble.....	<u>16,065</u>

En 1869, il s'était élevé :

Pour les uns, à.....	17,500
Pour les autres, à.....	2,401
Ensemble.....	<u>19,901</u>

Soit en moins :

Pour le sexe masculin.....	3,064
Pour le sexe féminin.....	772
Pour les deux sexes.....	<u>3,836</u>

Cette réduction porte sur toutes les catégories, à l'exception du transfèrement de détenus d'une prison départementale dans une autre, qui présente, au contraire, une augmentation de 1,046 pour les hommes et 26 pour les femmes, laquelle s'applique notamment au transport des individus extraits des prisons de la Seine en prévision de l'investissement de Paris et dirigés sur celles de Nantes, Rouen, Bordeaux, Toulouse, Châteauroux; d'autres ont été transportés dans les maisons centrales de Rennes, de Cadillac et de Limoges; des reclus de la maison de répression de Saint-Denis ont été internés dans les dépôts de mendicité de la Haute-Garonne, de la Gironde et de la Haute-Vienne.

Le nombre des voyages exécutés par les wagons ou les voitures du service des transports cellulaires a été de 183, représentant un parcours de 789,824 kilomètres sur les chemins de fer, 63,473 sur les routes de terre, et ayant employé 3,482 journées de 24 heures.

Ces chiffres donnent, par voyage, les proportions ci-après :

Nombre des individus transférés.....:	87,79
Distance parcourue.....	4,673 ^k 754
Durée.....	19 ^j 03

En 1869, le nombre des voyages avait été de 227, pour un développement de 1,107,481 kilomètres sur les chemins de fer, 87,109 sur les routes de terre, ayant employé 4,255 jours, soit, en moyenne, 88 pour le nombre des prisonniers transportés, 4,818 kilom. 414 pour la distance parcourue, 18 jours 74 pour la durée de chaque voyage.

Il a donc été opéré, en 1870, 44 voyages de moins que l'année précédente. Le parcours moyen est inférieur de 204 kilom. 660, à celui qui avait été constaté en 1869, la durée plus longue de 0 j. 29, ou environ un tiers de jour. Mais le nombre de détenus transférés par voyage est, à peu de chose près, le même.

Ces chiffres font ressortir, à la fois, et les obstacles qu'ont rencontrés les transfèrements et le succès des efforts de l'administration pour maintenir ce service au niveau des besoins.



DEUXIÈME PARTIE.

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

Sept maisons centrales: Clairvaux, Ensisheim, Gaillon, Melun et Poissy pour les hommes, Auberive et Haguenau pour les femmes, sont situées dans des localités qui ont été occupées plus ou moins longtemps par l'ennemi. L'ordre n'a été sérieusement troublé dans aucun de ces établissements, à l'exception de celui d'Ensisheim où une tentative de révolte n'a pu être réprimée que par l'emploi des armes. Dans tous, l'autorité de l'administration française a été maintenue intacte.

Les maisons centrales d'Ensisheim (Haut-Rhin) et de Hagueneau (Bas-Rhin) faisant partie des territoires cédés à l'Allemagne par le traité de 1871, il n'a pas été possible de recueillir les renseignements concernant ces deux établissements, que l'on a dû, dès lors, éliminer de la statistique de l'année 1870, bien qu'ils n'aient cessé d'appartenir à la France que l'année suivante.

D'après la statistique de 1869, la population des maisons centrales de force et de correction était :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Au 31 décembre, de.....	14,997	3,406	18,403
L'effectif afférent aux maisons d'Ensisheim (hommes) et de Haguenau (femmes) étant, de.....	966	333	1,299
La population des établissements compris à la statistique de 1870 était, au commencement de cette année (1), de.....	14,031	3,073	17,104
Le nombre des entrées a été, de.....	5,388	827	6,215
Ensemble.....	19,419	3,900	23,319
Celui des sorties, de.....	7,079	1,211	8,290
Il restait, au 31 décembre 1870.....	12,340	2,689	15,029

Le nombre des journées de détention a été, pendant l'année, de 4,967,434 pour les hommes et de 1,071,237 pour les femmes, soit ensemble 6,038,671, ce qui représente une population moyenne de 13,609 hommes, 2,934 femmes, ou 16,543 détenus des deux sexes.

En 1869, dans les mêmes établissements, on avait compté 5,232,963 journées de détention pour les hommes, 1,144,707 pour les femmes, 6,377,670 pour les deux sexes, soit une population moyenne de 14,387 hommes, 3,136 femmes, et au total 17,473.

Les chiffres de 1870 présentent donc les réductions ci-après :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Population au 31 décembre.....	1,691	384	2,075
Journées de détention.....	265,529	73,470	338,999
Population moyenne.....	728	202	930
Soit : p. %.			
Population au 31 décembre.....	12.05	12.49	12.13
Population moyenne.....	5.08	6.12	5.32

L'écart qui existe entre les proportions relatives, d'une part, à la population moyenne, d'autre part, à la population au 31 décembre,

(1) Tableau I.

s'explique par cette circonstance que les causes de diminution n'ont commencé à agir que dans le dernier tiers de l'année.

L'examen des chiffres fournis par quelques-uns des tableaux qui indiquent, à divers points de vue, la comparaison de l'effectif au 31 décembre, permettra de se rendre compte, dans une certaine mesure, de l'influence que les événements ont exercée sur la situation numérique des maisons centrales et des pénitenciers agricoles.

On remarquera, en premier lieu (1), que la diminution constatée (1,694 dans les établissements affectés aux hommes, 384 dans les établissements affectés aux femmes) porte, pour plus de la moitié, sur les départements où les communications avec les maisons centrales qui reçoivent leurs condamnés, ont été ou absolument impossibles, ou fréquemment interrompues, où, par conséquent, les transfèrements ont dû être suspendus ou restreints, ainsi que je l'ai expliqué dans la première partie de ce rapport.

Au point de vue de la nationalité (2), l'état de guerre a eu sur la composition de la population des maisons centrales une influence appréciable. En 1869, le nombre des étrangers détenus dans ces établissements, non compris la population d'Ensisheim et de Haguenau, était de 733 hommes et 59 femmes. En 1870, il était réduit à 650 pour les uns, 57 pour les autres.

Si l'on considère sous d'autres rapports les éléments dont se compose l'effectif, on constate les résultats suivants :

Age (3).

	HOMMES.		FEMMES.	
	1869.	1870.	1869.	1870.
16 à 20 ans..... p. %.	6.601	7.747	9.571	9.446
21 à 30 —	37.800	37.042	32.766	34.251
31 à 40 —	24.306	23.817	27.070	28.784
41 à 50 —	15.510	15.843	18.585	15.396
51 à 60 —	8.942	9.481	8.548	8.516
61 et au-dessus..... —	6.841	6.070	3.464	3.607

(1) Tableau IV.

(2) Tableau V.

(3) Tableau VI.

État civil (1).

	HOMMES.		FEMMES.	
	1869.	1870.	1869.	1870.
Célibataires et veufs sans enfants..... p. %.	66.568	64.652	40.106	40.945
— — ayant des enfants. —	3.787	4.635	25.161	23.763
Mariés sans enfants. —	8.855	8.598	8.808	9.632
— ayant des enfants..... —	20.790	22.115	25.925	25.660

Professions (2).

	HOMMES.		FEMMES.	
	1869.	1870.	1869.	1870.
Propriétaires, rentiers..... p. %.	0.980	0.624	0.763	1.748
Professions libérales..... —	2.574	2.609	1.615	0.967
Employés des services publics ou des particuliers..... —	3.321	3.525	0.117	0.074
Commerçants, fabricants..... —	1.914	4.028	0.969	3.570
Professions alimentaires..... —	4.041	3.679	3.083	1.450
Ouvriers d'ateliers et de fabriques, industrie du bâtiment et du mobilier.. —	29.979	31.094	21.784	21.681
Professions agricoles, journaliers, domestiques..... —	44.262	43.298	60.220	58.684
Professions nomades..... —	5.868	3.744	3.229	5.058
Militaires et marins..... —	3.227	3.355	»	»
Mendiants, vagabonds, filles publiques. —	3.834	4.044	8.220	6.768

On voit que, pour les hommes, la proportion des détenus de 21 à 30 ans et de 31 à 40, des célibataires ou veufs sans enfants et des mariés sans enfants a diminué, ce qui s'explique par l'appel sous les drapeaux d'un plus grand nombre d'individus de ces catégories. Quant aux femmes, il est à remarquer que celles de 21 à 30 et de 31 à 40 ans, les célibataires ou veuves sans enfants, les femmes mariées sans enfants, figurent pour des chiffres plus élevés que l'année précédente dans l'effectif des maisons centrales; cette augmentation semblerait pouvoir être imputée à l'absence des hommes placés dans les conditions correspondantes.

(1) Tableau VII.

(2) Tableau IX

Sous le rapport des professions, la répartition de la population ne présente pas de différences importantes. Je noterai, toutefois, pour les hommes, un accroissement du nombre proportionnel des ouvriers de fabrique, de bâtiment, etc., qui tient sans doute à l'état de stagnation des affaires pendant la guerre.

En résumé, sans parler du relâchement que l'état de guerre et les événements politiques ont forcément causé dans la répression, on peut attribuer la diminution du nombre des condamnés détenus, au 31 décembre 1870, dans des maisons centrales, à l'occupation de certains départements par l'ennemi et à la présence à l'armée d'une partie de la population.

Les tableaux relatifs à la répartition de la population au 31 décembre 1870, au point de vue de la juridiction et de la pénalité, de la nature des faits qui ont motivé les condamnations, de la religion, de l'état de récidive, des parts attribuées aux condamnés sur leur pécule, n'offrent pas de différences notables par rapport à ceux de 1869 et des années précédentes.

Après avoir fait connaître les modifications qu'a subies, en 1870, l'effectif, j'ai à rendre compte de l'état intérieur des établissements dont il s'agit et à rechercher dans quelle mesure il s'est ressenti des circonstances extérieures, en éliminant des chiffres de 1869, qui serviront de termes de comparaison, ceux qui se rapportent aux maisons centrales d'Ensisheim (Haut-Rhin) pour les hommes, et de Haguenau (Bas-Rhin) pour les femmes.

Le nombre des individus ayant fréquenté l'école (1) a été de 3,746 hommes et 879 femmes, soit par rapport à la population moyenne, 27.53 p. 0/0 pour les uns et 29.96 p. 0/0 pour les autres.

En 1869, les proportions étaient de 27.05 et 26.98 p. 0/0.

L'augmentation, qui est de 0.48 p. 0/0 dans les maisons d'hommes et de 2.98 dans celles de femmes, provient de ce qu'à raison du chômage d'une partie des ateliers, on a dû, pour atténuer les inconvénients de l'oisiveté, admettre à l'école le plus grand nombre possible de détenus.

Parmi les 3,746 hommes et 879 femmes ayant fréquenté l'école, on comptait :

(1) Tableau XII.

	Hommes.	Femmes.
Illettrés.....	1,129	258
Sachant lire.....	873	272

Des 1,129 hommes et 258 femmes illettrés :

	Hommes.	Femmes.
Avaient appris à lire.....	374	82
— à lire et à écrire.....	388	65
— à lire, à écrire et à calculer.....	155	23
Étaient demeurés illettrés.....	212	38

Des 873 hommes et 272 femmes sachant lire :

	Hommes.	Femmes.
Avaient appris à écrire.....	424	141
— à écrire et à calculer.....	317	73
N'avaient pas fait de progrès.....	132	58

Le nombre des élèves qui ont profité de l'enseignement forme une proportion de 82.82 p. 0/0 pour les hommes et 72.43 pour les femmes, par rapport à celui des individus illettrés ou sachant seulement lire, ou de 13.21 et 13.09 p. 0/0 par rapport à la population moyenne, déduction faite de l'effectif de la maison centrale de Belle-Ile, affectée à des sexagénaires, et du pénitencier agricole de Casabianda où diverses circonstances se sont opposées jusqu'à présent à l'organisation d'une école.

Les proportions des individus ayant profité de l'enseignement étaient en 1869 de 80.66 hommes, 74.60 femmes sur 100 élèves illettrés ou sachant seulement lire lors de leur admission à l'école, et 12.84 hommes, 11.80 femmes sur 100 détenus.

Il y a donc eu, en 1870, dans le nombre des individus illettrés ou sachant seulement lire qui ont profité de l'enseignement, une augmentation de 2.16 sur 100 élèves parmi les hommes, de 0.37 sur 100 hommes, 1.29 sur 100 femmes, considérés par rapport à la population moyenne. Ces résultats sont satisfaisants. On constate, à la vérité, une diminution de 2.15 sur 100 élèves parmi les femmes, mais cette différence s'explique par l'admission à l'école d'un plus grand nombre d'illettrées ou de détenues sachant lire seulement (60.29 sur 100 élèves, en 1870, contre 58.64 en 1869) et qui n'avaient pas toutes

l'aptitude nécessaire pour suivre utilement les leçons de lecture, d'écriture ou de calcul qui leur étaient données.

Des mesures de clémence (1) ont modifié, en 1870, la peine de 1.026 hommes et 193 femmes, savoir :

	Hommes.	Femmes.
Remise entière du restant de la peine.....	509	59
Commutation.....	9	1
Réduction sur la durée de la peine.....	508	133

En 1869, les grâces, commutations ou réductions formaient un total de 1,120, ou 94 en plus, pour les hommes, et 166, ou 27 en moins, pour les femmes (2).

Les récompenses pécuniaires accordées par l'administration à la bonne conduite et à l'assiduité au travail ont été moins nombreuses qu'en 1869.

Il a été prononcé (3), en 1870, par les tribunaux ordinaires, pour crimes et délits commis pendant la détention, dans les établissements affectés aux hommes, 14 condamnations, dont 3 aux travaux forcés et 11 à l'emprisonnement, tandis que, l'année précédente, 22 détenus avaient été frappés, 1 de la peine capitale, 9 des travaux forcés, 1 de la réclusion et 11 de l'emprisonnement. Il est à remarquer que dans ces nombres les pénitenciers agricoles de la Corse entraînent pour 7 condamnations, et qu'ils n'en ont fourni que 3 en 1870. De même qu'en 1869, aucune femme n'a été déférée aux tribunaux.

En ce qui concerne les infractions passibles seulement de peines disciplinaires, la comparaison entre les deux années fait ressortir les résultats suivants :

HOMMES.

(1) Tableau XIII.

(2) Le décret relatif aux grâces et commutations accordées à l'occasion de la fête du 15 août 1870, a été signé par l'impératrice, alors investie de la régence.

(3) Tableau XIV.

HOMMES.

	1870.	1869.	AUGMENTA- TION.	DIMINUTION.
Vols..... p. 0/0.	11.397	12.820	»	1.423
Voies de fait..... —	22.169	20.478	1.691	»
Immoralité..... —	1.947	1.332	0.615	»
Infractions au silence..... —	160.533	163.500	»	2.967
Refus de travail..... —	15.299	14.131	1.168	»
Usage de tabac..... —	17.937	18.888	»	0.951
Jeu, trafic, possession illicite d'argent. —	15.107	19.440	»	4.333
Autres infractions..... —	122.397	137.693	»	15.296
Totaux.....	366.786	388.282	3.474	24.970
Diminution.....				21.496

FEMMES.

	1870.	1869.	AUGMENTA- TION.	DIMINUTION.
Vols..... p. 0/0.	0.954	1.148	»	0.194
Voies de fait..... —	3.306	4.401	»	1.095
Immoralité..... —	0.307	0.701	»	0.394
Infractions au silence..... —	81.902	79.911	1.991	»
Refus de travail..... —	6.749	6.154	0.595	»
Usage de tabac..... —	0.034	»	0.034	»
Jeu, trafic, possession illicite d'argent. —	0.886	0.127	0.759	»
Autres infractions..... —	43.149	57.239	»	14.090
Totaux.....	137.287	149.681	3.379	15.773
Diminution.....				12.394

Les augmentations constatées présentent peu d'importance et ne s'écartent pas des variations qui se produisent normalement d'une année à l'autre sans cause appréciable. Quant aux diminutions, bien qu'elles ne soient pas non plus très-considérables, elles me semblent pouvoir être attribuées moins à une amélioration de l'état disciplinaire des maisons centrales qu'à un certain relâchement dans la surveillance de ces établissements, relâchement qui s'expliquerait jusqu'à un certain point, par le trouble que les événements ont forcé-

ment apporté dans tous les services, par les préoccupations de toute nature qui détournaient l'attention des fonctionnaires, employés et agents, et par l'appel sous les drapeaux de beaucoup d'entre eux.

Les tentatives d'évasion et les évasions consommées, mais suivies de réintégration dans l'année ont été plus nombreuses qu'en 1869 (21 et 53 contre 15 et 37). Mais le nombre des évadés non repris est inférieur (2 contre 8). Les deux individus qui n'ont pas été repris appartenaient, l'un à la maison centrale de Clairvaux, l'autre au pénitencier agricole de Chiavari. Aucune évasion n'a été accomplie, ni même tentée, dans des établissements affectés aux femmes, où les événements de cette nature, sont toujours très-rares.

L'état sanitaire (1) sans avoir revêtu aucun caractère alarmant, a été moins satisfaisant qu'en 1869. La proportion entre le nombre des journées d'infirmerie et celui des journées de détention s'est élevée de 3.86 à 3.94 p. 0/0 dans les établissements affectés aux hommes, et de 5.85 à 6.13 dans les établissements affectés aux femmes. Cependant le rapport des entrées à l'infirmerie à la population moyenne a été plus faible : 82.96 pour les hommes, 83.26 pour les femmes en 1870, contre 85.91 et 86.55 en 1869. Par suite, la durée du séjour à l'infirmerie a été plus longue : 17 jours 35 et 30 jours 98 au lieu de 16 jours 35 et 24 jours 95. Aussi, la proportion des décès à la population moyenne qui était, en 1869, de 3.71 pour les hommes et 4.05 pour les femmes a-t-elle atteint, en 1870, les chiffres de 4.30 et 4.63 p. 0/0.

Les établissements où l'augmentation de la mortalité a été la plus considérable sont :

POUR LES HOMMES.

Belle-Isle (forçats sexagénaires).....	10.45 p. %	contre	8.28
Casabianda	7.84	—	2.95
Chiavari.....	2.25	—	1.17
Fontevault.....	5.36	—	4.41
Limoges.....	7.13	—	5.56
Poissy.....	2.70	—	1.79

POUR LES FEMMES.

Montpellier.....	4.80	—	3.15
Rennes.....	4.93	—	2.91
Vannes.....	7.25	—	4.49

(1) Tableau XV.

Les maladies qui ont causé le plus de décès (1) sont :

Pour les hommes, la phthisie 147, la pneumonie 104, l'anémie 48, les affections du cerveau, de la moelle et des méninges 46, la fièvre intermittente 36, dont 33 à Casabianda, les gastrites, entérites, diarrhées 35.

Pour les femmes, la phthisie 34, les fièvres diverses 24, les affections du cerveau, de la moelle et des méninges 15, les gastrites, entérites, diarrhées 14, la pneumonie 10.

En outre, la variole a occasionné la mort de 20 hommes, dont 1 à Chiavari, 7 à Eysses, 8 à Fontevrault et 4 à Nîmes, et de 5 femmes à Montpellier.

En 1869, la fièvre intermittente n'avait entraîné que 5 décès; bien qu'on eût constaté un certain nombre de cas de variole, aucun n'avait eu une terminaison funeste. Les autres maladies mentionnées ci-dessus sont celles qui, chaque année, en proportions variables, entrent pour les chiffres les plus élevés dans les causes de mortalité de la population des maisons centrales.

La statistique de l'aliénation mentale et de l'épilepsie (2) n'offre pas de différences notables sur les chiffres constatés annuellement : au 31 décembre 1870, 37 hommes et 5 femmes reconnus aliénés, ou placés en observation, attendaient qu'il fût statué sur leur envoi dans des asiles spéciaux; 83 hommes et 2 femmes étaient épileptiques.

Le nombre des tentatives de suicide a été de 7, et celui des suicides accomplis de 1, tandis qu'en 1869, 2 détenus seulement avaient tenté de se donner la mort; ces chiffres se rapportent exclusivement aux hommes.

Le travail s'est particulièrement ressenti de la situation si profondément troublée du pays (3).

Le montant des salaires des détenus qui s'était élevé, en 1869, y compris les gratifications accordées aux plus laborieux, à 3,707,104 fr. 70 c., dont 2,974,093 fr. 02 c. pour les hommes et 733,011 fr. 68 c. pour les femmes, n'a plus été, en 1870, que de 3,331,472 fr. 64 cent., dont 2,746,382 fr. 11 c. pour

(1) Tableau XVI.

(2) Tableau XXII.

(3) Tableau XXIII à XXV.

les hommes et 585,090 fr. 53 c. pour les femmes. Il y a eu ainsi une diminution de 375,632 fr. 06 c. portant pour 227,710 fr. 91 c. soit 7.65 p. 0/0 sur les établissements affectés aux hommes, et pour 147,921 fr. 15 c. ou 21.18 p. 0/0 sur les établissements affectés aux femmes.

Cette diminution sur le produit total du travail résulte, dans une certaine mesure, de la réduction de l'effectif, mais elle tient surtout aux chômages causés par la stagnation des affaires et l'interruption des communications.

En effet, on comptait, en 1869, dans les établissements affectés aux hommes, 3,742,180 journées de travail, dans ceux affectés aux femmes 864,807, soit, par rapport aux journées de détention, 71.51 p. 0/0 pour les uns, 75.55 p. 0/0 pour les autres, et 72.24 p. 0/0 pour l'ensemble.

En 1870, il n'y a eu que 3,278,590 journées de travail, ou 66 p. 0/0 des journées de détention, pour les hommes, et 762,795, ou 71.20 p. 0/0 pour les femmes.

Le chômage avait atteint, à la fin de l'année, des proportions considérables, ainsi que cela ressort des chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Nombre des travailleurs au 31 décembre 1869.....	12,195	2,679	14,874
— — — au 31 décembre 1870....	6,204	1,904	8,108
Différence en moins.....	5,991	775	7,666

Proportion pour 100, entre le nombre des travailleurs et celui des détenus :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Au 31 décembre 1869.....	86.91	87.18	86.96
Au 31 décembre 1870.....	50.27	70.80	53.95
Différence en moins.....	36.64	16.38	33.01

La moyenne du produit du travail, gratifications non comprises, a été :

Par journée de travail.

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
	cent.	cent.	cent.
En 1869, de.....	74.42	82.88	76.01
En 1870, de.....	78.26	75.23	77.68
Différence en moins.....	»	7.65	»
— en plus.....	3.84	»	1.67

Par journée de détention.

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
	cent.	cent.	cent.
En 1869, de.....	53.22	62.61	54.90
En 1870, de.....	51.65	53.68	51.01
Différence en moins.....	1.57	8.93	3.89

L'augmentation du produit par journée de travail dans les maisons d'hommes s'explique facilement.

Depuis plusieurs années, en effet, par suite de la révision des tarifs et de l'introduction d'industries plus lucratives, le produit du travail suivait une progression constante : il avait augmenté, en 1869, de 5 c. 22 par rapport à 1868. Cette amélioration a continué pendant les 8 premiers mois de 1870, et c'est au résultat obtenu pour cette période que l'on doit attribuer l'accroissement de 3 c. 84 constaté sur la moyenne de l'année entière.

Répartie entre le Trésor ou les entrepreneurs (1) et les détenus, la diminution qu'a subie la moyenne du produit du travail par journée de détention représente, sur l'ensemble des établissements, pour chaque partie prenante, une quotité peu élevée. Mais si l'on considère séparément chaque maison on remarque des écarts considérables. Ainsi, tandis que certains établissements comme Albertville, Eysses, Limoges, Rennes, Vannes, offrent des diminutions sans importance; que certains autres, comme Aniane, Beaulieu, Fontevrault, Loos, Nîmes,

(1) Tableau XXVI.

présentent même des augmentations, on relève, pour quelques-uns, les différences en moins ci-après :

	VÉCULE (Gratifications comprises).	PART des entrepreneurs ou du Trésor.
	cent.	cent.
Auberive (femmes).....	3.32	4.90
Cadillac (femmes).....	3.32	2.21
Clairvaux (hommes).....	3.53	5.31
Clermont (femmes).....	5.68	7.33
Doullens (femmes).....	4.03	8.22
Gaillon (hommes).....	5.77	5.98
Melun (hommes).....	12.64	15.11
Montpellier (femmes).....	5.04	5.67
Poissy (hommes).....	15.27	11.61

L'examen du tableau des dépenses des condamnés sur leur péculé (1) fait ressortir des résultats analogues.

La situation de libérés au moment de leur sortie (2) ne semble pas avoir été influencée par les événements. Je signalerai, toutefois, ce fait qu'en 1870, sur 5,971 hommes mis en liberté, 106 ou 1.77 p. 0/0 ont été incorporés dans les armées de terre ou de mer, tandis qu'en 1869, on en comptait seulement 77 sur 5,811, soit 1.32 p. 0/0.

En résumé, la situation de la population des maisons centrales et des pénitenciers agricoles pendant l'année 1870 (3) présente, par rapport à celle qui avait été constatée pour 1869, déduction faite des chiffres afférents aux maisons centrales d'Ensisheim et de Haguenau, les différences ci-après, dont les causes ont été indiquées dans les développements qui précèdent :

NOMBRES.

- (1) Tableau XXVII.
- (2) Tableau XXVIII.
- (3) Tableau XXIX.

Nombres sur 100 journées de détention.								
JOURNÉES.	HOMMES.				FEMMES.			
	1870.	1869.	DIFFÉRENCE		1870.	1869.	DIFFÉRENCE	
			en plus en 1870.	en moins en 1870.			en plus en 1870.	en moins en 1870.
Travail en atelier ou à l'isolement.....	66.002	71.512	»	5.510	71.207	75.548	»	4.34
Chômage faute de travail.	8.609	2.302	6.307	»	4.480	0.193	4.287	»
Repos (jours fériés, convalescent, vieillards, arrivants, etc.).....	19.237	20.739	»	1.502	18.009	17.987	0.022	»
Maladie.....	3.943	3.857	0.086	»	6.024	5.848	0.176	»
Cellule ou salle de discipline sans travail.....	2.189	1.570	0.619	»	0.280	0.424	»	0.144
TOTAUX.....	100. »	100. »	7.012	7.012	100. »	100. »	4.485	4.485

Ces chiffres comprennent ceux qui se rapportent aux quartiers de préservation et d'amendement dont le nombre a été porté à 10, savoir : Aniane, Beaulieu, Clairvaux, Eysses, Fontevrault, Gaillon, Melun et Poissy pour les hommes, Cadillac et Clermont pour les femmes.

TROISIÈME PARTIE.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

La statistique de 1869 comprenait 58 quartiers et établissements, publics ou privés, affectés aux jeunes détenus.

Celle de 1870 n'en mentionne plus que 52, savoir :

Quartiers ou établissements affectés aux garçons, publics ...	6	}	32
— — — privés	26		
— — — aux filles, publics.....	2	}	20
— — — privés	18		

La diminution, qui est de 6, porte exclusivement sur les établissements privés.

Ceux dont les noms ne figurent pas à la statistique de 1870, sont :

POUR LES GARÇONS.

La colonie d'Ostwald (Bas-Rhin), dont la population, au 31 décembre 1869, était de..... 268

POUR LES FILLES.

Le Bon-Pasteur de Metz, où l'effectif s'élevait à.....	23	} 213
Celui de Strasbourg.....	30	
L'institut des Servantes catholiques de Strasbourg.....	76	
L'institut des Servantes protestantes de Strasbourg.....	15	
Le refuge de Ribeauvillé (Haut-Rhin).....	69	
Ensemble.....	<u>481</u>	

Tous ces établissements sont situés sur les territoires cédés à l'Allemagne.

Les mouvements de la population des quartiers ou établissements demeurés sous l'autorité française, sont représentés par les chiffres ci-après (1) :

	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL. pour les deux sexes.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1869.....	1,288	5,347	6,635	66	1,333	1,399	1,354	6,680	6,034
Entrées.....	582	1,824	2,406	182	497	679	764	2,321	3,085
Ensemble ...	1,870	7,171	9,041	248	1,830	2,078	2,118	9,001	11,119
Sorties.....	696	2,922	3,618	160	576	736	856	3,498	4,354
Population au 31 décembre 1870.....	1,174	4,249	5,423	88	1,254	1,342	1,262	5,503	6,765

A cette date, le nombre des établissements privés affectés aux garçons n'était plus que de 22, par suite de la suppression des colonies de Bordeaux, la Cavalerie, Marseille et Neuilly-en-Thelle.

(1) Tableau I.

Le nombre des journées de détention a été de **2,800,482**, savoir :

Garçons..	{	Quartiers ou établissements publics.....	482,054	}	2,297,699
		Établissements privés.....	1,815,645		
Filles....	{	Quartiers ou établissements publics.....	30,811	}	502,783
		Établissements privés.....	471,972		
<hr/>					
Soit, pour	{	Quartiers ou établissements publics.	512,865	}	2,800,482
les deux sexes.		Établissements privés.....	2,287,617		
<hr/> <hr/>					

La population moyenne de l'année ressort ainsi à **7,673**, savoir :

Garçons..	{	Quartiers ou établissements publics.....	1,321	}	6,296
		Établissements privés.....	4,975		
Filles....	{	Quartiers ou établissements publics.....	84	}	1,377
		Établissements privés.....	1,293		
<hr/>					
Soit, pour	{	Quartiers ou établissements publics.....	1,405	}	7,673
les deux sexes.		Établissements privés.....	6,268		
<hr/> <hr/>					

De la comparaison entre ces chiffres et ceux de la statistique de 1869 pour les mêmes établissements, résultent les différences ci-après :

	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL pour les deux sexes.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
<i>Population au 31 décembre.</i>									
En moins.....	114	1,098	1,212	»	79	57	92	1,177	1,269
En plus.....	»	»	»	22	»	»	»	»	»
<i>Journées de détention.</i>									
En moins.....	»	120,388	111,995	»	»	»	»	119,113	107,710
En plus.....	8,393	»	»	3,010	1,275	4,285	11,403	»	»
<i>Population moyenne.</i>									
En moins.....	»	329	306	»	»	»	»	326	295
En plus.....	23	»	»	8	3	11	31	»	»

On voit qu'au 31 décembre, toutes les catégories de jeunes détenus avaient diminué, à l'exception des filles renfermées dans les deux quartiers de Nevers et de Saint-Lazare, et que la population moyenne ne présente de réduction que pour les colonies privées de jeunes garçons.

La diminution constatée, au 31 décembre, sur l'ensemble de la population, est imputable, en premier lieu, à l'interruption des communications sur un grand nombre de points du territoire. On remarque, en effet, que les établissements où cette diminution est la plus forte, sont: pour les garçons, Citeaux (Côte-d'Or), Nancy, Naumoncel (Meuse), pour les filles, Rouen et Sens, situés dans des départements envahis. D'autre part, l'examen du tableau indiquant l'origine des jeunes détenus (1) démontre que les contrées qui étaient le théâtre de la guerre, sont celles qui en ont fourni le moins; une observation analogue avait été faite relativement à la population des maisons centrales.

Deux faits particuliers ont, en outre, spécialement contribué à la réduction de l'effectif des colonies de garçons: l'évasion en masse de 273 détenus de Citeaux, au moment de l'occupation, et la mise en liberté de 719 jeunes gens qui ont contracté des engagements militaires (2).

Par suite de cette dernière circonstance, la proportion des jeunes détenus de 17 à 21 ans, qui était antérieurement de 23.38 p. 0/0, était descendue à 16.95 au 31 décembre 1870 (3).

Il convient de remarquer que la diminution sur l'effectif des garçons au 31 décembre, qui s'élève à 20.55 p. 0/0, dans les colonies privées, est seulement de 8.85 dans les quartiers ou établissements publics, et que la population moyenne de ces derniers a augmenté, tandis que celle des autres a diminué. Ces différences résultent du développement des quartiers correctionnels de Rouen et de Villeneuve-sur-Lot, ainsi que de la suppression des colonies privées de Bordeaux, la Cavalerie, Marseille et Neuilly-en-Thelle.

(1) Tableau IV.

(2) Tableau XV.

(3) Tableau VI.

L'augmentation que présente la population moyenne de l'ensemble des établissements de jeunes filles est peu importante (11, soit moins de 1 p. 0/0). Elle indique que, sans les événements qui ont entravé les transfère-ments à partir du mois de septembre, on aurait eu à signaler, à la fin de l'année, un accroissement d'effectif au lieu de la réduction de 57 qu'accuse la statistique.

La composition de l'effectif est, sauf quelques différences en plus ou en moins qui n'ont aucune signification, la même que les années précédentes sous le rapport de la nature des crimes, délits ou contraven-tions, de la durée de la peine ou de la correction, de l'origine rurale ou urbaine, de la religion, des professions, de la situation des familles, des récidives (1).

Considérés dans leur ensemble, les résultats de l'enseignement scolaire ont été moins satisfaisants qu'en 1869, pour les établissements affectés aux garçons. C'est ce qui ressort des chiffres ci-après, indiquant le nombre, sur 100 élèves, de ceux qui ont profité de cet enseignement, c'est-à-dire des illettrés ayant appris à lire, à lire et à écrire, à lire, à écrire et à calculer; des enfants sachant déjà lire, avant appris à écrire, à écrire et à calculer; des enfants sachant lire et écrire, ayant reçu le complément de l'instruction (2).

	1870.			1869.			DIFFÉRENCES.					
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blissements publics.		Éta- blissements privés.		MOYENNE générale.	
							En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
Illettrés.....	80.81	75.87	76.96	89.34	78.61	80.90	» 8.53	» 2.74	» 3.94	»	»	»
Sachant lire.....	97.21	86.44	89.10	94.59	84.13	86.36	2.62	» 2.31	» 2.74	»	»	»
Sachant lire et écri- re.....	83.05	72.88	74.60	87.49	71.21	73.11	» 4.44	1.67	» 1.49	»	»	»
Ensemble...	84.67	77.17	78.78	90.29	79.97	80.46	» 5.62	» 1.92	» 1.68	»	»	»

(1) Tableaux II, III, V à VII, IX, X, XIV.

(2) Tableau VIII. Les chiffres de 1869 se rapportent exclusivement, comme ceux de 1870, aux établissements demeurés français.

Les établissements publics ont conservé leur supériorité sur les établissements privés, mais on y constate une plus forte diminution dans la proportion des illettrés ayant profité de l'enseignement, et une réduction, au lieu d'une augmentation, dans celle des enfants sachant lire et écrire qui ont fait des progrès.

La diminution de la proportion des élèves qui ont cessé d'être illettrés, dans les deux catégories d'établissements, est un fait regrettable en ce que, d'une part, les premières notions que devraient acquérir ces enfants sont celles qui sont les plus utiles, et, d'autre part, que les jeunes détenus entrant dans les colonies sans savoir même lire, constituent la partie la plus nombreuse de l'effectif (61.16 p. 0/0 en 1870).

Pour les filles, les proportions, sur 100 élèves, de celles qui ont profité de l'enseignement, sont :

	1870.			1869.			DIFFÉRENCES.					
	Éta- blisse- ments publics	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blissements publics.		Éta- blissements privés.		MOYENNE générale.	
							En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
Illettrées	55.56	86.23	85.33	56.25	86.11	85.61	»	0.69	0.12	»	»	0.28
Sachant lire.....	62.50	92.52	90.43	54.55	84.75	83.40	7.95	»	7.77	»	7.03	»
Sachant lire et écri- re	»	84.40	63.98	30.77	71.33	62.64	»	30.77	13.07	»	1.34	»
Ensemble ...	28.4	87.10	83.23	40.91	84.27	82.22	»	12.50	2.83	»	1.01	»

Comme en 1869, la situation des établissements publics de filles, sous le rapport de l'enseignement, est plus défavorable que celle des établissements privés. Mais je dois rappeler que la population des premiers se compose d'éléments d'une nature exceptionnelle. Ces établissements sont, en effet, le quartier correctionnel de Nevers, qui ne renferme que des jeunes détenues expulsées des maisons pénitentiaires comme indisciplinées, ou des enfants condamnées par application

de l'article 67 du Code pénal, et le quartier de Saint-Lazare, affecté aux mineures détenues par voie de correction paternelle. Dans les établissements privés on constate, de même que pour les garçons, une diminution sur le nombre proportionnel des illettrées ayant profité de l'enseignement : cette diminution est, toutefois, peu importante. Quant aux autres catégories d'élèves, elles sont en progrès sur l'année précédente.

Sous le rapport professionnel (1), la population était répartie de la manière suivante, au 31 décembre 1870 :

	GARÇONS.			FILLES.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
Agriculteurs.....	765	3,173	3,938	»	243	243
Industriels.....	270	787	1,057	87	738	825
Occupés aux services économiques.....	104	178	282	1	247	248
Inoccupés (2).....	35	111	146	»	26	26
Totaux.....	1,174	4,249	5,423	88	1,254	1,342

Ces chiffres, comparés à ceux de la statistique de 1869 concernant les établissements demeurés français, font ressortir les différences ci-après, pour 100 jeunes détenus :

GARÇONS.

(1) Tableaux IX et XIII.

(2) Sous cette désignation sont compris les enfants qui n'étaient classés dans aucune des catégories de travailleurs; les malades, les jeunes détenus en punition, figurent dans les chiffres relatifs aux genres de travaux auxquels ils étaient habituellement appliqués.

	NOMBRES POUR 100.						DIFFÉRENCES.					
	18.0.			1869.			Éta- blissements publics.		Éta- blissements privés.		MOYENNE générale.	
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE gé- nérale.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE gé- nérale.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
GARÇONS.												
Agriculteurs....	65.162	71.677	72.677	71.894	70.040	70.399	»	6.7.2	4.637	»	2.218	»
Industriels	22.998	18.522	19.491	18.4.1	24.0.8	22.984	4.597	»	»	5.566	»	3.493
Services écono- miques.....	8.859	4.189	5.200	7.8.2	4.597	5.155	1.0.7	»	»	0.318	0.045	»
Inoccupés.....	2.981	2.612	2.692	1.863	1.365	1.462	1.118	»	1.247	»	1.230	»
Totaux...	100.	100.	100.	100.	100.	100.	6.732	6.732	5.884	5.884	4.493	4.493
FILLES.												
Agriculteurs....	»	19.378	18.107	»	23.706	22.588	»	»	»	4.328	»	4.481
Industrielles....	98.844	58.852	61.476	93.939	58.515	60.186	4.925	»	0.357	»	1.290	»
Services écono- miques.....	1.136	19.697	18.480	»	16.129	15.368	1.136	»	3.568	»	3.112	»
Inoccupées.....	»	2.073	1.937	6.061	1.650	1.838	»	6.061	0.423	»	0.079	»
Totaux...	100.	100.	100.	100.	100.	100.	6.061	6.061	4.328	4.328	4.481	4.481

La proportion des enfants inoccupés a augmenté dans tous les établissements, à l'exception des quartiers spéciaux affectés aux filles, à Nevers et à Saint-Lazare : cette proportion est néanmoins toujours peu élevée. Pour les garçons, le nombre proportionnel des agriculteurs a diminué dans les établissements publics, par suite de la création d'ateliers destinés aux enfants appartenant à la population des centres industriels, et notamment de Paris, tandis qu'il a diminué dans les colonies privées. Pour les filles, le chiffre de celles qui étaient employées à des travaux de culture était relativement moindre qu'en 1869, dans les établissements privés, les seuls qui comportent des exploitations agricoles ou horticoles, mais il y avait, en quelque sorte, compensation au point de vue de l'instruction professionnelle, par suite de l'accroissement de la proportion des jeunes détenues occupées aux services économiques : cuisine, buanderie, basse-cour, etc.

L'état disciplinaire (4) donne lieu aux observations suivantes :

(4) Tableau XII.

On constate, pour les garçons, une augmentation du nombre des grâces et mises en liberté provisoires (755 au lieu de 346); et pour les filles une diminution (19 au lieu de 30).

D'un autre côté, le nombre total des infractions a diminué, pour les garçons, de 5,081, et pour les filles de 32, soit, par rapport à la population moyenne, 56.20 p. 0/0 pour les uns, 2.45 p. 0/0 pour les autres. La diminution porte, pour les garçons, sur les actes de paresse et les infractions diverses, dans les deux catégories d'établissements, ainsi que sur les voies de fait, dans les établissements privés, et il y a, au contraire, augmentation en ce qui concerne les vols (555), les actes d'insubordination (819), dans les établissements publics ou privés, les actes d'immoralité (53) et les voies de fait (91), dans les établissements privés. Pour les filles, il y a augmentation de 12 sur les vols, 42 sur les actes d'immoralité, dans les deux catégories d'établissements; 14 sur les actes d'insubordination, 31 sur les infractions diverses dans les établissements publics; 1 sur les voies de fait, 39 sur les actes de paresse dans les établissements privés, et diminution de 4 sur les voies de fait, 9 sur les actes de paresse dans les premiers; 1 sur les actes d'insubordination, 157 sur les infractions diverses dans les derniers.

L'état sanitaire (1) a été moins satisfaisant qu'en 1869, dans les établissements privés. Le nombre des décès y a été, en effet, pour les garçons de 94; pour les filles de 39: ce qui représente, par rapport à la population moyenne, une mortalité de 1.88 p. 0/0 pour les uns, et de 3,02 pour les autres; tandis que, l'année précédente, les proportions ne dépassaient pas 1.17 et 2.09 p. 0/0. Dans les établissements publics on a compté, pour les garçons, 7 décès ou 0.53 p. 0/0, au lieu de 1.46 p. 0/0 en 1869; pour les filles, il n'y a eu de décès ni en 1870 ni en 1869. Sur l'ensemble de la population des deux catégories d'établissements, la mortalité est :

Pour les garçons, en 1870, de.....	1.60 p. 0/0.
— en 1869, de.....	1.25 —
Pour les filles, en 1870, de.....	2.83 —
— en 1869, de.....	1.98 —

(1) Tableau XII.

Les affections qui ont causé la mort du plus grand nombre d'enfants ont été, comme toujours, la phthisie et la fièvre typhoïde.

De même qu'en 1869, 2 jeunes garçons ont péri de mort accidentelle, 1 à Bar-sur-Aube, 1 à Beaurecueil.

On a constaté 7 cas d'aliénation mentale, dont 5 chez les garçons et 2 chez les filles, contre 3 seulement, chez les garçons, 2 chez les filles en 1869. Pour tous, la maladie paraît avoir existé avant l'entrée dans les établissements pénitentiaires.

Parmi les renseignements relatifs aux jeunes détenus libérés pendant l'année 1870 (1), il en est un, Monsieur le Ministre, qui me paraît devoir vous être signalé. Sur 2,024 garçons sortis à l'expiration de leur peine ou du temps de leur correction, graciés ou mis en liberté provisoire, 719, soit 35.52 p. 0/0, ont contracté des engagements militaires. La proportion n'était en 1869, que de 2.60 p. 0/0.

C'est avec une vive satisfaction que l'administration a vu les jeunes gens dont la réforme morale lui avait été confiée, obéissant à des sentiments généreux, concourir à la défense du pays. Ceux d'entre eux qui sont restés dans les rangs de l'armée, sauront, il faut l'espérer, profiter des leçons d'honneur, de respect du devoir et de dévouement qu'ils y trouveront, et pourront, après avoir fait oublier leur passé, reprendre dans la société une vie honnête et laborieuse.

(1) Tableau XV.

QUATRIÈME PARTIE.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION. — CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ.

Indépendamment des chambres et dépôts de sûreté du Bas-Rhin, de ceux du Haut-Rhin, moins l'arrondissement de Belfort, et de ceux de la Moselle, moins l'arrondissement de Briey, onze établissements ont dû cesser de figurer dans cette partie de la statistique. Ce sont, dans le Bas-Rhin, la maison d'arrêt et de correction, et la maison de justice de Strasbourg, la maison d'arrêt et de correction de Saverne, celles de Schlestadt et de Wissembourg ; dans le Haut-Rhin, la maison d'arrêt, de justice et de correction de Colmar, la maison d'arrêt et de correction de Mulhouse ; dans la Moselle, la maison d'arrêt et de justice, et la maison de correction de Metz, les maisons d'arrêt et de correction de Thionville et de Sarrebourg.

On comptait, dans ces diverses prisons, au 31 décembre 1869, un effectif de 894 individus, savoir :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Chambres et dépôts de sûreté.....	6	»	6
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	726	162	888
ENSEMBLE.....	732	162	894

Le nombre des journées s'y était élevé à :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Chambres et dépôts de sûreté.....	5,895	827	6,722
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	297,599	67,668	365,267
ENSEMBLE.....	303,494	68,495	371,989

Soit une population moyenne de :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Chambres et dépôts de sûreté.....	16	2	18
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	815	185	1,000
ENSEMBLE.....	831	187	1,018

Les chambres et dépôts de sûreté des territoires demeurés français (1) ont reçu, pendant l'année 1870, 405,457 individus, savoir :

Prisonniers civils.....	97,068
Militaires et marins.....	8,389

Dans ces chiffres, le département de la Seine figure pour 51,668 individus dont 51,420 prisonniers civils et 248 militaires, et les autres départements pour 53,789 dont 45,648 civils et 8,141 militaires.

(1) V. Tableau unique des chambres et dépôts de sûreté.

Le nombre des journées de détention a été de 292,177, ainsi réparties :

	CIVILS.	MILITAIRES et marins.	TOTAL.
Seine.....	212,575	1,561	214,136
Autres départements.....	61,738	16,303	78,041
ENSEMBLE.....	274,313	17,864	292,177

En 1869, on avait constaté dans les mêmes établissements :

	CIVILS.	MILITAIRES et marins.	TOTAL.
ENTRÉES.			
Seine.....	49,500	29	49,529
Autres départements.....	45,284	3,534	48,818
ENSEMBLE.....	94,784	3,563	98,347
JOURNÉES DE DÉTENTION.			
Seine.....	126,013	52	126,065
Autres départements.....	61,591	6,176	67,767
ENSEMBLE.....	187,604	6,228	193,832

Il y a donc eu, en 1870, les augmentations ci-après :

	CIVILS.	MILITAIRES et marins.	TOTAL.
ENTRÉES.			
Seine.....	1,920	219	2,139
Autres départements.....	364	4,697	4,971
ENSEMBLE.....	2,284	4,826	7,110
JOURNÉES DE DÉTENTION.			
Seine.....	86,562	1,509	88,071
Autres départements.....	117	10,127	10,274
ENSEMBLE.....	86,709	11,636	98,345

Le nombre exceptionnellement élevé des militaires ou marins qui ont séjourné, en 1870, dans les chambres et dépôts de sûreté s'explique par la nécessité où s'est trouvé le gouvernement de faire conduire sous escorte, à leurs corps, les insoumis, et de traduire devant les conseils de guerre les déserteurs ou les délinquants appartenant à l'armée. Dans la catégorie des « militaires et marins » figurent d'ailleurs quelques prisonniers de guerre.

Quant aux prisonniers civils, l'augmentation est surtout sensible dans le département de la Seine; elle doit être imputée aux nombreuses arrestations qu'a exigées, à Paris, le maintien de l'ordre public pendant le 2^e semestre de l'année,

Trois individus, dont un a été repris,* se sont évadés en 1870 des chambres ou dépôts de sûreté : en 1869, le nombre des évasions avait été de huit, dont trois suivies de la réintégration des prisonniers.

La population de ces établissements, qui s'élevait, au 31 décembre 1869, à 327 dont 273 pour le département de la Seine, était, au 31 décembre 1870, de 319, dont 227 dans la Seine.

D'après la statistique de l'année 1869, l'effectif présent au 31 décembre était :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, de.....	16,654	3,883	20,537
Cet effectif comprenait celui des prisons situées sur les territoires cédés, montant, comme je l'ai dit plus haut, à.....	726	162	888
Les établissements demeurés français ne renfermaient, dès-lors, que.....	15,928	3,721	19,649
Le nombre des entrées, pendant l'année 1870 (1), a été de.....	151,264	28,670	179,934
ENSEMBLE.....	167,192	32,391	199,583
Celui des sorties, de.....	154,650	29,679	184,329
La population, au 31 décembre 1870, était ainsi de.....	12,542	2,712	15,254

(1) Tableau I.

Les journées de détention dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction forment un total de 6,457,711, dont 5,233,497 pour les hommes et les jeunes garçons et 1,224,214 pour les femmes et les jeunes filles ; soit une population moyenne de 14,338 pour les uns, 3,354 pour les autres, 17,692 pour les deux sexes. Si l'on ajoute à ces chiffres ceux qui se rapportent aux chambres et dépôts de sûreté, on obtient un total de 6,749,888 journées de détention, ou, en moyenne, 18,492 individus des deux sexes détenus dans ces divers établissements.

Dans la population à laquelle s'appliquent les nombres qui précèdent ne figurent pas 300 recluses de la maison de répression de Saint-Denis, transférées, avant l'investissement de Paris, dans les dépôts de mendicité de la Haute-Garonne, de la Gironde et de la Haute-Vienne, où elles ont été entretenues aux frais du ministère de l'intérieur.

En 1869, le nombre des journées de détention dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction des territoires demeurés français s'élevait à 7,159,022, dont 5,724,279 pour les hommes et les jeunes garçons, et 1,434,743 pour les femmes et les jeunes filles, soit une population moyenne de 15,683 pour les uns, 3,931 pour les autres, 19,614 pour les deux sexes.

La comparaison de ces chiffres à ceux de 1870 fait ressortir, pour cette dernière année, les différences en moins ci-après, savoir :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Population au 31 décembre	3,386	1,009	4,395
Journées de détention	490,782	210,529	701,311
Population moyenne	1,345	577	1,922

Soit p. 0/0, une diminution de :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Population au 31 décembre	21.26	27.12	22.37
Population moyenne	8.58	14.68	9.80

L'examen des éléments dont se composait, au 31 décembre de chacune des années 1869 et 1870 (1), la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction, permettra de se rendre compte, dans une certaine mesure, de l'influence que les événements ont pu exercer dans ces établissements.

Sous le rapport du sexe et de l'âge, l'effectif se répartissait ainsi :

	1870.			1869.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
Adultes.....	12,075	2,603	14,678	15,646	3,618	19,264
Jeunes détenus.....	467	109	576	282	103	385
TOTAL.....	12,542	2,712	15,254	15,928	3,721	19,649

Il y a donc eu diminution dans le nombre des adultes des deux sexes, et augmentation dans celui des jeunes détenus.

Eu égard à la situation légale des détenus, la population se décomposait de la manière suivante :

ADULTES.

(1) Tableau II.

	1870.			1869.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
ADULTES.						
Prévenus ou accusés.....	2,336	391	2,727	3,025	444	3,469
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	257	34	291	376	33	409
Condamnés attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	703	134	837	479	80	559
Condamnés à un emprisonnement de 1 an et au-dessous.....	6,634	1,424	8,058	10,779	2,183	12,962
Condamnés à plus d'un an, maintenus provisoirement.....	33	37	70	126	83	209
Détenus pour dettes envers l'État.....	21	2	23	47	4	51
Détenus pour dettes envers les particuliers	»	1	1	8	»	8
Détenus par mesure administrative.....	648	568	1,216	656	787	1,443
Passagers civils.....	324	12	336	51	4	55
Passagers militaires et marins.....	1,119	»	1,119	99	»	99
JEUNES DÉTENU.						
Par voie de correction paternelle.....	38	56	94	58	46	104
Prévenus et accusés.....	90	9	99	79	10	89
Condamnés à 6 mois et au-dessous.....	215	7	222	45	3	48
Jugés pour plus de 6 mois, attendant leur transfèrement.....	124	37	161	100	44	144
TOTAUX.....	12,542	2,712	15,254	15,928	3,721	19,649

On voit que les catégories qui présentent des diminutions sont, pour les adultes, les prévenus et accusés des deux sexes, les hommes condamnés en appel ou en pourvoi, les condamnés des deux sexes à un an et au-dessous, ou à plus d'un an maintenus provisoirement, les individus des deux sexes détenus pour dettes envers l'État, les hommes détenus pour dettes envers les particuliers, les individus des deux sexes détenus par mesure administrative ; pour les jeunes détenus, les garçons détenus par voie de correction paternelle, les filles prévenues, accusées ou attendant leur transfèrement à leur destination légale.

Celles où l'on constate des augmentations sont, pour les adultes, les femmes en appel ou en pourvoi, les condamnés des deux sexes attendant leur transfèrement, les femmes détenues pour dettes envers les particuliers, les passagers civils des deux sexes, les passagers militaires ou marins, les filles détenues par voie de correction paternelle, les garçons prévenus, accusés ou attendant leur transfèrement, les enfants des deux sexes condamnés à six mois et au-dessous.

Les chiffres ci-dessous indiquent la proportion pour cent, en raison de laquelle chaque catégorie entre dans la population,

AGE.	1870.			1869.		
	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
Adultes	96.28	95.98	96.22	98.23	97.23	98.04
Jeunes détenus	3.72	4.02	3.78	1.77	2.77	1.96
TOTAL.....	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

SITUATION LÉGALE.	1870.			1869.		
	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
<i>Adultes.</i>						
Prévenus ou accusés.....	18.626	14.417	17.877	18.992	11.932	17.655
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	2.049	1.254	1.908	2.361	0.887	2.081
Condamnés attendant leur transfèrement..	5.605	4.941	5.487	3.007	2.150	2.845
Condamnés à un an et au-dessous	52.894	52.507	52.825	67.673	58.667	65.968
Condamnés à plus d'un an maintenus provisoirement.....	0.263	1.364	0.459	0.791	2.231	1.064
Détenus pour dettes envers l'État.....	0.167	0.074	0.151	0.295	0.107	0.259
Détenus pour dettes envers les particuliers	»	0.037	0.007	0.050	»	0.041
Détenus par mesure administrative	5.167	20.944	7.972	4.119	21.150	7.344
Passagers civils.....	2.583	0.443	2.203	0.320	0.107	0.280
Passagers militaires et marins	8.922	»	7.336	0.622	»	0.504
<i>Jeunes détenus.</i>						
Par voie de correction paternelle.....	0.303	2.065	0.616	0.364	1.236	0.529
Prévenus et accusés.....	0.718	0.332	0.649	0.496	0.269	0.453
Condamnés à 6 mois et au-dessous	1.714	0.258	1.455	0.282	0.081	0.244
Jugés, attendant leur transfèrement.....	0.989	1.364	1.055	0.628	1.183	0.733
TOTAUX.....	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

La diminution considérable que l'on remarque dans le nombre proportionnel des hommes, prévenus ou accusés, en appel ou en pourvoi, condamnés à un an et au-dessous, paraît pouvoir être imputée, comme comme je l'ai expliqué dans la deuxième partie de ce rapport (1), à la présence sous les drapeaux d'une partie de la population mâle de 18 à

(1) V. pages XV et suivantes.

40 ans, et à la suspension du cours de la justice dans certains départements occupés par l'ennemi.

Pour les femmes, cette dernière circonstance semble être sinon l'unique, au moins la principale cause de la diminution de l'effectif des adultes du sexe féminin. En effet, si l'on réunit les chiffres afférents aux prévenues ou accusées, aux condamnées en appel ou en pourvoi et aux condamnées à un an et au-dessous, on constate que le total de ces trois catégories qui représentait, en 1869, 71.486 p. 0/0 de la population du sexe féminin dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, n'était que de 68.178 p. 0/0 en 1870. A la vérité, la proportion des prévenues ou accusées s'est élevée de 11,932 p. 0/0 à 14.417. Mais ce fait, loin d'infirmier l'appréciation que je viens d'émettre, serait plutôt de nature à la corroborer, puisqu'il semblerait indiquer un retard notable dans la mise en jugement des personnes arrêtées.

L'augmentation que présente la proportion, à la population totale, du nombre des condamnés et des jeunes détenus des deux sexes, attendant leur transfèrement à leur destination légale, ainsi que des passagers civils, est le résultat des difficultés qu'a rencontrées le service des voitures cellulaires. Celle qui se rapporte aux passagers militaires et marins s'explique par les causes qui ont été énoncées relativement au nombre des prisonniers de cette catégorie renfermés dans les chambres et dépôts de sûreté.

En ce qui concerne les détenus par mesure administrative, on observe une augmentation (5.167 p. 0/0, en 1870, contre 4.119 en 1869) pour les hommes, et une diminution (20.944 p. 0/0 au lieu de 21.150) pour les femmes. L'augmentation provient du grand nombre d'arrestations d'étrangers soumis à des arrêtés d'expulsion, qui ont dû être opérées dans un intérêt de sûreté, notamment à Paris. La diminution n'est qu'apparente ; j'ai dit, en effet, plus haut, que 300 femmes environ, détenues à la maison de répression de Saint-Denis et dirigées au mois de septembre sur les dépôts de mendicité ne figuraient pas à la Statistique, bien que les frais de leur séjour dans ces derniers établissements fussent restés à la charge du service pénitentiaire.

Si l'on considère séparément les prisons de la Seine, on constate que la population de ces établissements, non compris le dépôt près la pré-

fecture de police, dont il a été question plus haut, a subi les modifications suivantes :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1869.....	3,514	1,292	4,836
— au 31 décembre 1870.....	1,514	813	2,327
DIMINUTION.....	2,030	479	2,509
Journées de détention en 1869.....	1,279,149	491,852	1,771,001
— en 1870.....	1,046,329	388,202	1,434,531
DIMINUTION.....	232,820	103,650	336,470
Population moyenne en 1869.....	3,504	1,348	4,852
— en 1870.....	2,867	1,063	3,930
DIMINUTION.....	637	285	922

Soit une proportion p. 0/0,

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Sur la population au 31 décembre, de.....	57.28	37.07	51.88
Sur la population moyenne, de.....	18.18	21.22	19. »

Dans les autres départements, les proportions sont :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Sur la population au 31 décembre, de.....	10.95	19.54	12.73
Sur la population moyenne, de.....	5.81	11.30	6.77

Le diminution a donc été beaucoup plus forte dans les prisons de la

Seine que dans celle des autres départements. Cette différence est la conséquence de l'évacuation des premiers de ces établissements ordonnée en prévision de l'investissement de Paris, ainsi que je l'ai fait connaître à l'article *Transfèrement* (1).

L'état sanitaire (2) a été moins satisfaisant que l'année précédente.

En effet, le nombre des journées d'infirmierie a été, pour les hommes et les jeunes garçons, de 120,609, soit 2.30 p. 0/0, par rapport au chiffre des journées de détention, et, pour les femmes et les jeunes filles, 131,787, soit 10.68 p. 0/0. Celui des décès par suite de maladie dans les prisons s'est élevé, pour les hommes et les jeunes garçons, à 546, ou 3,81 p. 0/0 sur la population moyenne, et pour les femmes et les jeunes filles, à 229, ou 6.78 p. 0/0.

On avait constaté, en outre, dans les hôpitaux, pour les hommes et les jeunes garçons, 24,245 journées de traitement et 188 décès, et pour les femmes et les jeunes filles, 9,254 journées de traitement et 22 décès. Le rapport du total des journées de maladie aux journées de présence des détenus dans les prisons ou les hôpitaux, était ainsi de 2.75 p. 0/0 pour le sexe masculin, 11.43 p. 0/0 pour le sexe féminin, et la mortalité de 5.09 pour l'un, et 7.43 pour l'autre.

En 1869, la proportion des journées d'infirmierie aux journées de détention était de 1.78 p. 0/0 pour le sexe masculin et de 10.77 p. 0/0 pour le sexe féminin; la mortalité dans les infirmeries, de 3.20 pour l'un, de 5.44 pour l'autre. Si l'on tient compte des nombres afférents aux détenus traités dans les hôpitaux, on trouve que la proportion des journées de maladie est de 2.12 p. 0/0 pour les hommes et les jeunes garçons, de 11.79 p. 0/0 pour les femmes et les jeunes filles, et la mortalité de 3.09 et 5.99 p. 0/0.

Les chiffres de 1870 présentent donc les augmentations ci-après :

HOMMES

(1) V. page X du présent Rapport.

(2) Tableau III.

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.
Proportion des journées d'infirmierie aux journées de déten- tion	0.52	»
Proportion des journées de traitement dans les infirmeries ou les hôpitaux au total des journées de détention et d'hôpital.....	0.63	»
Mortalité dans les prisons.....	0.66	1.34
Mortalité dans les prisons et les hôpitaux	2. »	1.44

A la vérité, pour les femmes et les jeunes filles, les proportions relatives aux journées de maladie, ont diminué de 0.09 et 0.36 p. 0/0; mais cette différence, peu importante d'ailleurs, résulte principalement de l'évacuation des quartiers affectés aux filles publiques, notamment à la prison de Saint-Lazare,

Le nombre des suicidés a été, en 1870, de 11 hommes, 1 femme; c'est, pour les uns 2, pour les autres 1, de moins qu'en 1869.

Malgré les événements qui agitaient le pays, la sûreté et l'ordre intérieur n'ont pas reçu d'atteinte grave dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, si ce n'est à Nice où, dans la journée du 5 septembre, des bandes armées ont envahi les prisons, et délivré 69 malfaiteurs. Parmi ceux-ci, 52, ainsi que le constate le tableau I, avaient été réintégrés à la fin de l'année.

D'après ce même tableau, 42 hommes, dont 37 ont été repris, se sont évadés des prisons des autres départements. En 1869, on comptait 36 évasions chez les hommes, et, en outre, 3 chez les femmes. Il y a donc eu une augmentation de 3 sur l'ensemble, bien que la population ait été moindre. Mais ce résultat ne paraîtra pas extraordinaire, si l'on songe que le nombre des gardiens avait notablement diminué, par suite du rappel à l'activité de ceux d'entre eux qui appartenaient à la réserve et que, dans presque toutes les prisons, les postes de troupes avaient dû être supprimés.

La discipline (1) s'est forcément ressentie des difficultés de la situation, et, notamment, de l'état de chômage dans lequel s'est trouvée

(1) Tableau IV.

une partie de la population des prisons. On a constaté, pendant l'année 1870, 22,114 infractions, savoir :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Actes de violence	1,510	149	1,659
Immoralité.....	378	226	604
Refus de travail.....	914	130	1,034
Infractions diverses.....	16,646	2,171	18,817
ENSEMBLE.....	19,448	2,666	22,114
Soit, par rapport à la population moyenne, p. 0/0.	135.64	79.48	125.13
En 1869, les proportions étaient dans les mêmes établissements, de.....	107.26	37.19	93.16
Soit, une augmentation p. 0/0, de.....	28.38	42.29	31.97

Cette augmentation porte sur toutes les catégories d'infractions, à l'exception du refus de travail de la part des hommes ou des jeunes garçons (914 en 1870 contre 1,158 en 1869), différence qui s'explique par la suppression d'un certain nombre d'industries.

Le travail, en effet (1), par suite de la stagnation des affaires et de l'interruption des communications, a notablement diminué.

Le nombre des journées de travail, qui avait été, en 1869, de 3,470,933 soit une moyenne de 11,197 détenus occupés, ou 57.08 p. 0.0 de la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction, est descendu, en 1870, à 2,922,706, soit 9,428 détenus occupés ou 53.29 p. 0/0 seulement de la population.

Au 31 décembre 1869, on comptait, dans les établissements demeurés français, 12,331 travailleurs, sur 19,649 détenus, ou 62.76 p. 0/0 : à pareille date de 1870, l'effectif des travailleurs n'était que de 6,120 sur 15,254 détenus ou 40.12 p. 0/0.

Le produit du travail, gratifications comprises, s'élevait, en 1869, à 1,744,194 fr. 95 c., soit 50 c. 25 par journée de travail ou 24 c. 36 par journée de détention, et sur cette somme celle de 840,484 fr. 25,

(1) Tableaux V et VI.

soit 11 c. 74 par journée de détention, revenait au Trésor ou aux entrepreneurs. En 1870, le total des salaires n'a été que 1,450,233 fr. 59 soit 49 c. 62 par journée de travail, ou 22 c. 46 par journée de détention, sur quoi l'État et les entrepreneurs ont perçu 698,454 fr. 73 c. soit 10 c. 82 par journée de détention.

Le manque de travail, dont j'ai constaté plus haut les fâcheux effets, au point de vue de l'ordre et de la discipline, a donc entraîné aussi, sous le rapport économique, de regrettables conséquences.



CINQUIÈME PARTIE.

DÉPENSES. — PERSONNEL. — RENSEIGNEMENTS DIVERS.

L'obligation d'assurer, sans interruption, les services économiques et de pourvoir régulièrement au paiement des dépenses, n'a pas été une des moindres difficultés contre lesquelles l'administration pénitentiaire a eu à lutter pendant les quatre derniers mois de l'année 1870.

En effet, la hausse des denrées résultant des achats considérables faits pour l'armée, l'affectation exclusive, sur la plupart des lignes, du matériel des chemins de fer aux transports de la guerre, l'occupation d'une partie du territoire par l'ennemi, rendaient les approvisionnements pénibles et coûteux ; la diminution du nombre des détenus, le chômage forcé d'une notable partie de l'effectif réduisaient les ressources des entrepreneurs généraux des services ; en même temps, ceux-ci voyaient leur crédit restreint, et, par suite de la prorogation des échéances, ils ne pouvaient recouvrer le prix des travaux des détenus que leurs cahiers des charges les obligeaient à solder à la fin de chaque mois.

On pouvait donc craindre que, sur beaucoup de points, les entrepreneurs se trouvassent dans l'impossibilité de continuer l'exécution de leurs marchés, et, si cette éventualité s'était réalisée, l'administration, dans les conditions exceptionnellement défavorables à tous égards où elle était placée, aurait éprouvé les plus sérieux embarras, notamment en ce qui concerne les maisons d'arrêt, de justice et de correction, où, à raison de l'insuffisance numérique et du défaut de connaissances spéciales du personnel, on ne pouvait songer à organiser des régies.

Dans cette situation, une circulaire en date, à Tours, du 14 septembre 1870, autorisa, à partir du 1^{er} du même mois, l'allocation aux entrepreneurs de suppléments de prix de journée, sous la réserve que, lorsque les choses seraient revenues à leur état normal, il serait établi contradictoirement un compte des dépenses et des recettes de chaque entreprise ; l'excédant de dépenses, si aucun il y avait, devait être soldé par l'État à l'entrepreneur, ou celui-ci devait rembourser au Trésor l'excédant de recettes. En outre, les sommes dues pour prix de journées étaient payées par quinzaine, au lieu de l'être par trimestre, et des facilités étaient accordées pour le versement du produit de la main-d'œuvre des détenus. Enfin, les préfets étaient invités à adresser à qui de droit, en cas de besoin, des réquisitions pour le transport des denrées de première nécessité.

D'un autre côté, dans plusieurs départements, les préfets avaient dû se retirer et, dans un plus grand nombre, les caisses publiques étaient fermées. Des dispositions concertées entre les délégations des ministères de l'intérieur et des finances, et que les événements forçaient l'administration à modifier à chaque instant, ont permis de faire face à tous les besoins. Tantôt des employés traversant les lignes ennemies venaient jusqu'à Tours ou à Bordeaux, chercher des fonds ; tantôt les ordonnances de crédits étaient adressées dans les localités demeurées libres, les moins éloignées : c'est ainsi, par exemple, que les dépenses des établissements pénitentiaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, se payaient à Chambéry, celles de Seine-et-Marne, de l'Aube, de l'Yonne, de la Haute-Marne, à Moulins ; celles de l'Oise, d'abord à Amiens, puis à Lille, enfin à Caen, de même que celles de la Seine-Inférieure et de l'Eure, etc., etc.

Ces diverses mesures ont répondu à l'attente de l'administration. Seuls, les entrepreneurs des maisons centrales de Melun et de Poissy et celui des maisons d'arrêt, de justice et de correction de la Seine-Inférieure, ont délaissé leurs marchés, et, grâce au dévouement de tout le personnel, les divers services ont pu partout régulièrement fonctionner.

Déduction faite des sommes applicables aux établissements situés sur les territoires cédés, et pour lesquels certains comptes ne sont pas encore arrêtés, les dépenses imputées sur le chapitre XIV du budget de l'exercice 1870, soit dans le courant dudit exercice, soit depuis sa clôture, se sont élevées à 13,692,294 fr. 48 c., savoir :

	fr. c.
Transfèrements.....	401,224 86
Maisons centrales, pénitenciers agricoles et colonies publiques de jeunes détenus.....	5,035,699 56
Établissements privés de jeunes détenus.....	1,530,774 70
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	6,450,917 48
Autres dépenses.....	273,677 88

Les dépenses du service des transfèrements (1) se décomposent en 365,358 fr. 59 c. pour les transports par les voitures cellulaires, et 35,866 fr. 27 c. par les voitures publiques, les chemins de fer ou les bateaux à vapeur.

Le nombre des individus transportés par les voitures cellulaires étant de 16,065, la dépense ressort à 22 fr. 7435 par individu, soit 1 fr. 6835 de plus qu'en 1869. Cette augmentation dans la moyenne provient de ce que, par suite de l'amélioration des traitements des gardiens, les frais de personnel ont augmenté (138,762 fr. 5 c. en 1870, contre 126,738 fr. 80 c. en 1869) et de ce que les frais généraux, tels que loyers des remises, eau, chauffage, éclairage, etc., sont restés à peu près les mêmes (7,672 fr. 69 c. au lieu de 7,716 fr. 31 c.), alors que le nombre des prisonniers transportés a notablement diminué (16,065 contre 19,901).

Le montant des frais de transport proprement dits, comprenant l'entretien du matériel, les frais de traction, ceux de nourriture des déte-

(1) Tableau I.

nus en route, etc., est, en effet, de 218,923 fr. 85 c. et ressort ainsi, seulement à..... 13 fr. 6273 tandis qu'il s'élevait en 1869 à..... 14 0353 soit une économie, en 1870, de 0 fr. 40 c. par individu.

Dans les maisons centrales et les établissements assimilés (1) la dépense forme un total de 5,035,699 fr. 56 c. réparti de la manière suivante :

	fr. c.
Frais d'administration et de garde.....	1,546,412 69
Entretien des détenus (nourriture, habillement, chauffage, etc., etc.)	2,690,071 74
Services agricoles.....	179,723 90
Mobilier et dépenses diverses.....	44,440 »
Bâtiments (dépenses ordinaires et extraordinaires).....	575,051 23
	<hr/>
SOMME ÉGALE.....	5,035,699 56
	<hr/> <hr/>

Les frais d'entretien des détenus, par voie d'entreprise ou de régie, ressortent, en moyenne, à 41 c. 413 par journée de détention, ou à 38 c. 234 si l'on tient compte des sommes dont le Trésor a profité sur les produits du travail et autres produits des établissements dont il s'agit.

En 1869 (2), les frais d'entretien étaient, en moyenne, de 35 c. 971 par journée, ou 28 c. 219, déduction faite des produits.

Il y a donc eu, par journée de détention, une augmentation de 5 c. 442 sur la dépense brute ou de 10 c. 015 sur la dépense nette. Cette augmentation provient, d'une part, de l'accroissement du taux des denrées et de l'allocation aux entrepreneurs des suppléments de prix de journée accordés en exécution de la circulaire précitée du 14 septembre, lesquels se sont élevés, pour 1870, au total de 195,433 fr. 33 c., et, d'autre part, de la diminution des produits du travail (3).

La somme de 575,051 fr. 23 c. qui figure au compte ci-dessus comprend pour 19,622 fr. 27 c. des travaux de dessèchement et d'endigement exécutés au pénitencier agricole de Casabianda; les autres

(1) Tableau II.

(2) Les chiffres de 1869 ne comprennent pas ceux qui se rapportent aux maisons centrales de Haguenau (Bas-Rhin) et d'Ensisheim (Haut-Rhin).

(3) V. pages XXII et suivantes du présent Rapport.

dépenses portées à cet article qui présentent quelque importance, sont, indépendamment de la continuation des travaux de reconstruction de la maison centrale de Rennes (349,421 fr. 54 c.), ceux de la colonie des Douaires (74,000 francs) et la construction de celliers au pénitencier de Chiavari (18,565 fr. 80 c.). La rareté de la main d'œuvre, et des considérations d'économie commandées par les circonstances ont fait interrompre ou ajourner toutes les autres améliorations entreprises ou projetées dans les bâtiments des maisons centrales et des établissements compris au même article du budget de 1870.

Les sommes consacrées, en 1869, aux travaux de bâtiment et autres travaux analogues, formaient un total de 866,171 fr. 38 c.

Les frais d'entretien des jeunes détenus dans les établissements privés (1) s'élèvent à 1,530,774 fr. 40 c. pour 2,287,617 journées, soit 66 c. 96 par journée ; en 1869, le prix moyen de la journée ressortait à 66 c. 58.

Le montant des dépenses des maisons d'arrêt, de justice et de correction (2) est de 6,450,917 fr. 48 c., savoir :

	fr. c.
Frais d'administration et de garde.....	2,285,884 21
Entretien des détenus.....	3,690,507 97
Mobilier et dépenses diverses.....	416,342 09
Garde des dépôts de sûreté.....	58,183 21
SOMME ÉGALE.....	<u>6,450,917 48</u>

Le nombre des journées de détention étant de 6,805,763, le prix moyen de la journée d'entretien s'élève, dès lors, à 54 c. 226, tandis qu'il n'atteignait que le chiffre de 51 c. 277 en 1869. C'est une augmentation de 2 c. 950 imputable aux causes que j'ai indiquées en ce qui concerne les maisons centrales, et particulièrement au paiement des suppléments de prix de journée alloués en exécution de la circulaire du 14 septembre, et qui, pour les maisons d'arrêt, de justice et de correction, forment un total de 146,615 fr. 24 c.

Les dépenses qui ne peuvent être spécialement rattachées à aucun des services dont je viens de parler, entrent dans le compte général

(1) Tableau III.

(2) Tableau IV.

d'emploi des crédits du chapitre XIV du budget de l'exercice 1870, pour 273,677 fr. 88 c., savoir :

	fr. c.
Entretien dans des dépôts de mendicité, de détenus extraits de la maison de répression de Saint-Denis.....	65,597 03
Frais de séjour de détenus dans les hôpitaux, les hospices, les asiles d'aliénés, etc.....	102,411 36
Secours de route aux libérés des prisons départementales.....	31,271 05
Secours à des employés ou agents ou à leurs veuves.....	7,098 99
Frais de mission, indemnités pour travaux extraordinaires, acquisition d'ouvrages, publication de la statistique et autres dépenses générales.....	67,299 45
TOTAL ÉGAL.....	273,677 88

Le premier article se rapporte à l'exécution des mesures prises lors de l'investissement de Paris, et dont il a été question plus haut. Les autres concernent des dépenses qui se reproduisent chaque année avec des différences, en plus ou en moins, peu importantes.

De même que tous les autres tableaux de la statistique de 1870, ceux qui concernent le personnel (1) ne comprennent pas les fonctionnaires, employés et agents des établissements situés sur les territoires cédés. Mais ces derniers n'ont pas cessé d'être considérés comme faisant partie de l'administration française. Il ont rempli dignement leurs devoirs au milieu des cruelles épreuves qui leur étaient infligées. Leurs traitements ont continué de leur être payés, et, à la paix, après la remise régulière aux autorités allemandes des services qui leur étaient confiés, tous ont été replacés, à l'exception des aumôniers et des médecins, ainsi que de quelques gardiens, que des exigences de famille ont empêché d'opter pour la nationalité française. L'administration ne s'est pas séparée sans regrets de ces utiles auxiliaires.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

*L'inspecteur général,
directeur de l'administration pénitentiaire,*

J. JAILLANT.

(1) Tableaux V et VI.